

## ■ St-Paul-lès-Romans

**La colère gronde**

*Implantation d'une centrale d'enrobage au bitume : Elus, riverains contestent une décision préfectorale. Les St-Paulois et le conseil municipal sont bien décidés à se battre contre l'arrêté préfectoral.*



*Les St-Paulois se sont déplacés en nombre à la réunion publique proposée par la municipalité.*

Lundi soir, les St-Paulois s'étaient déplacés en nombre à la mairie. La salle du conseil municipal affichait complet. Le maire Agnès Rodillon et le conseil municipal les avaient invités à participer à une réunion publique.

L'objet : Informer les riverains sur la décision de Monsieur le Préfet, qui vient d'autoriser l'implantation d'une plate-forme destinée à recevoir une centrale d'enrobage, sur le site de la carrière existante, au quartier "Les Sablons".

**L'incompréhension domine**

L'annonce de cet arrêté a été donné lors du conseil municipal du 3 février. Incompréhension, interrogation, dominant dans la commune.

Une incompréhension qui fait place à la colère chez de nombreux St-Paulois. Neuf mois avant cette décision, la demande d'exploitation de cette centrale avait été soumise à une enquête publique. Le commissaire-enquêteur ayant émis un avis défavorable, le conseil municipal demandait aux deux conseillers chargés du dossier, de visiter différentes centrales en activité.

La centrale de La Sône (Isère) a été visitée. Le constat avait été incontournable et plus ou moins alar-

mant : Bruits, densité du trafic routier, odeurs d'hydrocarbures... L'ensemble du conseil municipal avait émis un avis défavorable.

**L'environnement bafoué**

L'exploitation en question doit se trouver à 100 mètres de champs de noyers AOC. La future voie "vélo voie verte" se trouvera dans l'axe qui sera emprunté par deux cents camions/jours. Un calcul simple a été fait par l'un des participants à la réunion, cela représente un camion toutes les 2'30", sur des routes peu propices à de tels transports.

Oubliées, les répercussions sur l'environnement et sur la santé... Cette centrale peut produire à plein régime, 550 tonnes/h de bitume, le stockage sur place sera de 164 tonnes de bitume et 46 tonnes de fuels.

En 2007, une centrale temporaire avait été implantée sur ce site. Les riverains en avaient gardé un très mauvais souvenir. Le bruit la poussière, les odeurs, le non respect de la procédure de prudence par les chauffeurs... Et ce n'était que du temporaire ! Inquiétant...

**Un recours devant le tribunal administratif**

En tout état de cause les St-Paulois sont bien décidés à se battre. Les

idées, les demandes d'informations... ont fusé. Certains n'ont pas hésité à proposer un sitting devant la centrale pour empêcher les camions de rentrer...

Des recours existent, c'est clair. La salle a demandé, pratiquement à l'unanimité à Madame le Maire de déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble. Il s'agit de faire suspendre cet arrêté, de trouver une faille... Agnès Rodillon et le conseil municipal se sont engagés, à valider cette demande, lors du prochain conseil municipal, le 3 mars.

Il était question, de la création d'une association, d'un collectif... de demander des aides juridiques, soutiens politiques à la Communauté de Communes, au Conseil général de la Drôme... Les St-Paulois ne sont pas décidés à se laisser imposer une centrale, à se résigner. La mobilisation nous semble puissante.

La sauvegarde d'un village où il fait bon vivre est l'enjeu de ce bras de fer qui débute.

**Denis RAVANELLO**